

**DEPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE**

**COMPTE-RENDU DE
RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 27/11/2018
à 20 H 00**

Date d'affichage :
le 03/12/2018

En exercice	15
Présents	11
Votants	14

**LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBREE**
**Légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie
en séance publique
sous la présidence de :**
Monsieur MARQUET Joël,
Maire

Etaient présents :
MARQUET Joël,
CHEDEMAIL Daniel
TRAVERS Joël,
PLANCHAIS Pierre,
GUILLOTIN Michel,
LEJAS Géraldine,
ROULE Patricia,
BILHEUDE Isabelle,
GÉRARD Gabriel
DONVAL Gérard
COURTAIS Stéphanie
Absentes excusées :
- BLOT Virginie
- LOISEL-LEVEQUE Betty
a donné pouvoir à
CHEDEMAIL Daniel
- BRETON Magali a donné
pouvoir à COURTAIS
Stéphanie
- MOREAU Marie-Cécile a
donné pouvoir à ROULE
Patricia

*Formant la majorité des
membres en exercice.*

Secrétaire de séance :
LEJAS Géraldine

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2018 est approuvé.

1 – Revalorisation des tarifs de location des salles

Monsieur Daniel CHEDEMAIL indique qu'il avait été suggéré de revaloriser le tarif de location des salles et propose de le faire à partir du 01 janvier 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la revalorisation des tarifs de location des salles au 01 janvier 2019. Les tarifs annexés à la présente délibération devront être appliqués.

2 – Adhésion au service commun informatique – Nomination d'un référent élu et administratif

Vu le code général des collectivités (CGCT) et notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°10 du Conseil communautaire du 20 janvier 2017 validant le Schéma de Mutualisation de Vitré Communauté ;

Vu la délibération DC 2017-177 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2017 portant création du service commun informatique ;

Vu la délibération de la commune de La Chapelle Erbrée du 03 juillet 2018 marquant son intérêt d'adhérer au service commun 'informatique'

Vu la délibération DC 2018-205 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2018 portant actualisation de la convention de service commun 'Informatique'

Considérant que Vitré Communauté a mis en place, à partir du 1er octobre 2017, un service commun opérant pour 21 communes en plus de la Ville de Vitré, son CCAS, le SMICTOM du Sud-Est et le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré ;

Considérant que 16 nouvelles communes souhaitent rejoindre le service commun ;

Considérant que certains CCAS, compte-tenu de la teneur (Foyer logement, MAPA, EPHAD...) et du volume de leurs activités, mobilisent des moyens informatiques propres ;

Considérant que les formules de participation à la charge du service commun visent à garantir une stabilité et une équité par rapport aux entités ayant adhéré au service commun à l'occasion de la première vague d'adhésion ;

Considérant que la participation au service commun fera l'objet d'une réfaction annuelle sur l'attribution de compensation versée par Vitré Communauté aux communes ou de l'émission d'un titre de recettes aux autres établissements publics administratifs ;

Il est proposé de :

- Nommer Monsieur Gabriel GERARD référent élu, Monsieur Daniel CHEDEMAIL suppléant et Madame Sandrine ALVARES, référente administrative pour la Commune de LA CHAPELLE ERBREE pour le bon suivi de la mise en œuvre de la convention ;

- Valider le projet de convention de service commun 'informatique', joint en annexe et d'autoriser le Maire de LA CHAPELLE ERBREE à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

3 – Fonds d'attractivité territorial (liste des projets pour ce fonds de concours)

Monsieur le Maire informe avoir reçu un élu, Monsieur STEPHAN, délégué à la mutualisation et à la cohésion territoriale et Monsieur HUBERT, chargé de mission au projet de territoire et de contractualisation à Vitré Communauté.

Dans le cadre du fonds d'attractivité territoriale attribué à notre commune, nous devons présenter des projets.

Après échange, Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide à l'aménagement et à la sécurisation de la rue du Bourgneuf et du Bois Vié.

Aménagement rue du Bourgneuf

DEPENSES		RECETTES	
Marché LEMEE	233 267,50€	DETR	62 294,33€
		Fonds de concours De Vitré Communauté	50 000,00€
Hydrocurage	1 892,40€	Amendes de police	5 350,00€
Maitrise d'œuvre Atelier du Marais	10 800€	Fonds d'attractivité territoriale	20 000,00€
		Reste à charge	108 315,17€
TOTAL	245 959,90€	TOTAL	245 959,90€

Aménagement du sentier et de l'éclairage au Bois Vié

DEPENSES		RECETTES	
Marché SECHE	40 781,00€	Amendes de police	5 350,00€
Extension éclairage	18 641,40€	Fonds d'attractivité territoriale	20 000,00€
		Reste à charge	34 072,40€
TOTAL	59 422,40€	TOTAL	59 422,40€

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de solliciter cette aide à l'aménagement et à la sécurisation de la rue du Bourgneuf et du Bois Vié.

4 – Fonds de ruralité (proposition d'inscription)

Monsieur le Maire informe que nous avons inscrit des aménagements pour 2020 qui sont réalisés. Il convient d'inscrire une autre opération à présenter au comité de pilotage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, propose d'inscrire le réaménagement et la mise aux normes des sanitaires publics à la salle polyvalente.

5 – Rapport du syndicat des eaux des Monts de Vilaine

Monsieur le Maire et Joël TRAVERS présente la synthèse du Rapport Annuel Prix et Qualité du Service Public (RPQS) du syndicat des Monts de Vilaine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, n'émet pas d'observation particulière.

6 – SDE - Création d'un groupement d'achat « énergie »

Contexte local :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et gaz.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de LA CHAPELLE ERBREE.

Contexte réglementaire :

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

Décision :

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de LA CHAPELLE ERBREE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune de LA CHAPELLE ERBREE au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de LA CHAPELLE ERBREE.

INFORMATIONS DIVERSES

- Terrain de foot :

Suite à l'annonce passée pour l'abattage des sapins, personne ne s'est manifesté au niveau de la commune. Nous lancerons une consultation pour le traitement par une entreprise.

Isolation des vestiaires : l'acquisition du bardage se fera sur les fonds propres du club et sera réalisé par des bénévoles.

Eclairage : Une demande d'études a été effectuée auprès du SDE 35.

Extension : des pistes pour l'achat d'un mobil-home ou algéco sont en cours. 2 000€ à 5 000€ sont à prévoir selon la grandeur.

- Patricia ROULÉ suggère l'acquisition d'un panneau lumineux. Renseignements pris, il faut compter 10 000€. Ce coût est trop élevé pour l'instant. A voir, si d'autres modèles sont moins chers.

- Equipement de l'ancienne crêperie : le frigo à 269€, une table électrique à 190€ chez DIGITAL de Vitré

- Suite à la réunion du Département sur le contournement de Vitré, le conseil municipal souhaite s'associer. Toutes les dessertes venant vers l'Est ne peuvent que nous être favorables.

- RPI : De nouveau, une discussion s'instaure sur le devenir du RPI. Il est demandé de proposer une réunion avec le conseil municipal de BOURGON pour échanger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30.

Le Secrétaire de Séance,

LEJAS Géraldine

Le Maire,

Joël MARQUET

